

Le PRÉSIDENT: Je propose que ces avis de motions soient soumis au sous-comité du programme et de la procédure et que l'on s'en occupe à la prochaine séance. Voulez-vous qu'il en soit ainsi?

Adopté.

Passons maintenant à l'article suivant du programme.

Voir le procès-verbal.

A 11 h. 40 du matin, le Comité s'ajourne pour se réunir de nouveau à la discrétion du président.